

6TONES
Société par actions simplifiée au capital social de 10.000 euros
Siège social : Paris (75008) 12 bis Rue Lamennais

(la « **Société** »)

**ACTE DE DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 15 AVRIL 2025**

Les associés de la Société détenant la totalité du capital social, ci-après « **les Associés** »

Ont, conformément aux stipulations de l'article 21 2° des statuts de la Société, pris les décisions unanimes suivantes :

PREMIERE DECISION

Les Associés décident de transférer le siège social de Paris (75116) 88, Avenue Victor Hugo à Paris (75008) 12 bis Rue Lamennais et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts Siège social qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à Paris (75008) 12 bis Rue Lamennais.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

DEUXIEME DECISION

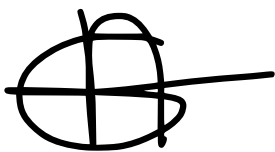
Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter la dénomination 6TONES et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts Dénomination qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 3 – Dénomination

La Société a pour dénomination sociale :

« 6TONES »

Sur tous actes ou documents émanant de la Société et destinés aux tiers, l'indication de la dénomination sociale devra être précédée ou suivie immédiatement des mots « société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du capital social.



↑↔



De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte signé par les Associés.